

Compte rendu

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de Sodexo s'est tenue le mardi 14 décembre 2021, à 15 heures 30, à l'Auditorium de la Seine Musicale à Boulogne-Billancourt, dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur en raison de la pandémie de Covid-19 afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes participant à cet événement.

La réunion a été présidée par Sophie Bellon, Présidente du Conseil d'Administration. Cindy Cario, Secrétaire du Conseil d'Administration, a assuré les fonctions de secrétaire de séance.

Les fonctions de scrutateurs ont été remplies par la société Bellon SA, représentée par François-Xavier Bellon, et par le FCPE *Groupe Sodexo Peps*, représenté par Arnaud Bastien.

Etaient également présents, Marc Rolland, Directeur Financier, ainsi que la majorité des membres du Conseil d'Administration et les représentants du collège des commissaires aux comptes (Caroline Bruno-Diaz pour KPMG et Stéphane Basset pour PricewaterhouseCoopers Audit).

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale ainsi que les projets de résolutions soumises aux actionnaires ont été présentés dans l'avis de réunion paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 3 novembre 2021 et l'avis de convocation a été publié au BALO et dans un Journal d'Annonces Légales le 26 novembre 2021.

À la suite de la publication de l'avis de réunion, Sodexo n'a reçu aucune demande d'inscription ou de modification d'un point ou d'un projet de résolution à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Au total, 2 428 actionnaires, représentant 124 252 179 actions et 192 380 467 droits de vote, étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance, représentant un quorum de 84,89 % des actions et une participation exprimée en droits de vote de 88,83 %.

Après avoir ouvert la séance et à titre d'introduction, Sophie Bellon a tout d'abord évoqué son plaisir de pouvoir de nouveau réunir les actionnaires de la société à la Seine Musicale après la tenue exceptionnelle de la dernière Assemblée Générale à huis clos en raison de la crise sanitaire.

Présentation des résultats 2020-2021

Marc Rolland, Directeur Financier, a présenté ensuite les résultats de Sodexo pour l'exercice 2020-2021.

Le Groupe a enregistré une perte de chiffre d'affaires cumulée de 4,6 milliards d'euros au titre des deux exercices affectés par la pandémie. Les deux activités du Groupe ont été affectées mais l'activité Services Avantages & Récompenses a mieux résisté que l'activité Services sur Site. La reprise de l'activité est progressive depuis le 4^{ème} trimestre 2019-2020.

Après une baisse de 21,7 % au cours du 1^{er} semestre 2020-2021, le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une hausse de 18,1 % au cours du 2nd semestre de l'exercice, traduisant ainsi un recul de 5,6 % sur la totalité de l'exercice, contre 12 % pour l'exercice 2019-2020.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services sur Site a enregistré une baisse de 6 % sur l'exercice, avec une reprise progressive de trimestre en trimestre pour atteindre, au cours du 4^{ème} trimestre 2020-2021, 87 % de son chiffre d'affaires pré-Covid. Tandis que les segments Santé & Séniors et Education ont retrouvé en fin d'exercice leurs niveaux de chiffres d'affaires pré-pandémie, le segment Entreprises & Administrations a été affecté par un retour au bureau très progressif et la reprise du segment Sports & Loisirs n'a commencé qu'en fin d'exercice.

Le chiffre d'affaires de l'activité Services Avantages & Récompenses reflète la succession de fermetures et d'ouvertures des restaurants au cours de l'exercice et a enregistré une hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice précédent. Alors que l'Europe et l'Asie ont retrouvé leur chiffre d'affaires pré-Covid, l'Amérique latine est restée touchée par de fortes pressions concurrentielles, en particulier au Brésil.

La marge d'exploitation a enregistré une reprise progressive au fil des semestres des deux dernières années et ce, pour l'ensemble des activités du Groupe. Outre la reprise de l'activité, cette amélioration est le fruit d'un contrôle strict des coûts, d'une gestion active du portefeuille avec la cession de certains services et la sortie de certaines zones géographiques, de l'impact positif du programme d'efficacité GET lancé en juillet 2020 qui a généré des économies supérieures aux attentes et, pour l'activité Services sur Sites, de la renégociation de nombreux contrats.

En dépit de la crise, le modèle économique du Groupe s'est avéré résilient et générateur de trésorerie et les investissements ont été maintenus dans les systèmes d'information et dans la digitalisation, en particulier dans les Services Avantages & Récompenses. Les dépenses d'investissement ont toutefois affiché un niveau exceptionnellement bas durant l'exercice 2020-2021 (1,2 % du chiffre d'affaires consolidé) grâce à des remboursements liés à des sorties de contrats. Elles devraient se stabiliser à environ 2,5 % du chiffre d'affaires à moyen terme.

Grâce à une bonne gestion des liquidités et à sa première émission obligataire américaine d'environ 1 milliard d'euros réalisée en avril 2021, les liquidités totales en fin d'exercice s'élevaient à 6,4 milliards d'euros. Le ratio d'endettement, qui s'élevait à 1,7 au 31 août 2021, se situe de nouveau dans l'objectif compris entre 1 et 2.

S'agissant du cours de l'action Sodexo, celui-ci a enregistré une sous-performance significative par rapport au cours moyen des sociétés du CAC 40 depuis le début de la pandémie mais la performance boursière de l'action sur le long-terme reste forte.

Activité du Groupe – Message de Sophie Bellon

Sophie Bellon, Directrice Générale par intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général ou d'une nouvelle Directrice Générale, en complément de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration, a tout d'abord tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des 412 000 collaborateurs de Sodexo qui, dans un contexte qui était encore difficile cette année, ont fait preuve d'un engagement sans faille envers les clients et consommateurs du Groupe.

Elle a souligné la solidité du bilan et de la situation financière du Groupe et l'excellent niveau de trésorerie. La croissance interne a été meilleure que prévue et le résultat net part du Groupe pour l'exercice 2020-2021 s'élève à 139 millions d'euros, contre une perte nette de 315 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le Conseil d'Administration a donc proposé la reprise de la politique de distribution de dividendes cette année, avec le versement d'un dividende de 2 euros par action, composé d'une part récurrente de 1,20 euro, en ligne avec la politique de distribution de 50 % du résultat net ajusté, ainsi que d'une part non-récurrente de 0,80 euro liée aux liquidités générées par le programme de cessions d'environ 120 millions d'euros.

Sophie Bellon a exprimé en outre son entière confiance en la capacité de Sodexo à atteindre les objectifs fixés pour l'année en cours, soit une croissance interne du chiffre d'affaires consolidé comprise entre 15 % et 18 % et une marge d'exploitation proche de 5 % à taux de change constants.

L'environnement du Groupe reste fortement affecté par la crise du Covid-19 et le passage à un stade endémique de la pandémie est un risque auquel le Groupe se prépare, tout comme les autres principaux risques auxquels il reste particulièrement vigilant et proactif, parmi lesquels : la fidélisation de ses clients, l'inflation des denrées alimentaires et la hausse du coût du travail, mais aussi la gestion de ses talents.

Dans ce contexte volatil, Sodexo dispose d'atouts majeurs qui lui permettent d'aborder l'avenir avec confiance et ambition. Son échelle globale, son portefeuille d'activités et de services et son positionnement unique mais aussi son actionnariat familial qui garantit sa stabilité et sa vision de long terme sont autant de gages de résilience qui lui permettent d'aborder une nouvelle étape de son développement. Les deux années qui viennent de s'écouler ont montré que les services de Sodexo étaient essentiels et le Groupe évalue son potentiel de marché à plus de 900 milliards d'euros.

Dans ce contexte, et après le départ de Denis Machuel le 30 septembre dernier, la recherche d'un nouveau Directeur Général ou d'une nouvelle Directrice Générale progresse et le Conseil d'Administration étudie désormais une liste resserrée de candidats. Toutefois, sans attendre, le Comité Exécutif et l'ensemble des dirigeants du Groupe sont d'ores et déjà engagés, sous l'impulsion de Sophie Bellon, dans la nouvelle étape du développement du Groupe qui permettra de générer une croissance solide, rentable et responsable sur le long terme.

À ce titre, les priorités du Groupe sont les suivantes :

- Accélérer la transformation des modèles de restauration, dans un contexte marqué par les nouveaux comportements des consommateurs et les disruptions, notamment digitales ;
- Dynamiser la croissance du Groupe aux Etats-Unis, son premier marché qui représente 39 % de son chiffre d'affaires ;
- Gérer plus activement le portefeuille du Groupe, avec une priorisation encore plus forte des investissements ; et
- Améliorer l'efficacité de l'organisation du Groupe et notamment renouer durablement avec l'agilité, la simplicité et le pragmatisme recouverts durant la pandémie.

Sodexo dispose d'un atout majeur pour accélérer sa transformation qui est sa double mission, avant-gardiste lors de sa création en 1966 et parfaitement d'actualité aujourd'hui : « Améliorer la qualité de vie de nos collaborateurs et de tous ceux que nous servons, et contribuer au développement économique, social et environnemental des communautés, des régions et des pays dans lesquels nous exerçons nos activités. »

La famille Bellon, actionnaire de contrôle du Groupe, est garante de la pérennité de cette mission et la feuille de route RSE « Better tomorrow 2025 » synthétise les engagements du Groupe en tant qu'employeur, prestataire de services mais aussi en tant qu'entreprise citoyenne, vis-à-vis des individus, des communautés et de l'environnement.

Aujourd'hui, fort de cet héritage et fidèle à l'esprit de progrès qui fait partie de ses valeurs fondatrices, Sodexo veut aller plus loin en se dotant d'une Raison d'être et réaffirme la valeur de l'action quotidienne de ses équipes au service de 100 millions de consommateurs à travers le monde :

**« Nous offrons un meilleur quotidien à chacun,
pour construire une vie meilleure pour tous. »**

Enfin, Sophie Bellon a également présenté la nouvelle signature de Sodexo :



Tout commence au quotidien

Celle-ci traduit la conviction de Sodexo qu'agir sur les choses concrètes du quotidien permet d'alléger significativement la vie des gens, des communautés et de la planète, tout en réaffirmant un point de vue fort et engagé quant à l'impact de ce que Sodexo fait chaque jour, pour aujourd'hui et pour demain.

Pour conclure cette présentation, il a été présenté aux actionnaires une vidéo qui incarne la Raison d'être de Sodexo et révèle la nouvelle signature du Groupe.

Autres interventions et présentations

Sont également intervenus pendant l'Assemblée Générale :

- Jean-Baptiste de Chatillon qui s'est présenté aux actionnaires, sa nomination en qualité d'Administrateur ayant été proposée au vote de l'Assemblée Générale ;
- Cécile Tandau de Marsac, Présidente du Comité des Rémunérations, qui a présenté les éléments de rémunération versés ou attribués à Sophie Bellon, Présidente du Conseil d'Administration, à Denis Machuel, Directeur Général jusqu'au 30 septembre 2021, et aux Administrateurs ainsi que les conditions de départ de Denis Machuel et les politiques de rémunération proposées pour l'exercice 2021-2022 ;
- Stéphane Basset, associé du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, qui a présenté les rapports du collège des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2020-2021 ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées et les rapports sur les résolutions financières proposées au vote des actionnaires.

Il a également été projeté une vidéo de présentation du Gouvernement d'entreprise de Sodexo au cours de l'exercice 2020-2021 (et notamment la composition et les travaux du Conseil d'Administration et des Comités).

Séance de Questions/Réponses

Comme chaque année, les actionnaires ont eu la possibilité de poser des questions écrites à la Présidente du Conseil d'Administration à compter de la date de convocation de l'Assemblée. La Société a reçu une question écrite d'un actionnaire, reproduite ci-après, accompagnée de la réponse qui a été apportée :

Question : En 2021, Sodexo a avancé d'un mois la tenue de son Assemblée Générale ainsi que le paiement du dividende. Faut-il considérer que, pour les années à venir, le calendrier financier de Sodexo sera désormais : tenue de l'Assemblée Générale et paiement d'un dividende éventuel en décembre ?

Réponse : Effectivement, la tenue de l'Assemblée Générale et le paiement d'un éventuel dividende auront désormais lieu en décembre.

Sodexo a également sollicité les membres de son Club Actionnaires en amont de l'Assemblée Générale pour qu'ils fassent part de leurs éventuelles questions auxquelles il a été répondu en direct pendant la session de questions/réponses. À ce titre, les questions suivantes ont été posées et les réponses suivantes ont été apportées en séance :

Question : Sodexo Live! est la nouvelle identité de la division Sports & Loisirs, plus conforme à sa dimension internationale. Simultanément, vous avez annoncé la cession du célèbre cabaret parisien le Lido. Est-il donc dans vos intentions de vous désengager prochainement d'autres lieux en propriété, comme le Pré Catelan ?

Réponse : Nous avons effectivement conclu un accord avec le groupe Accor sur un projet de cession du Lido de Paris. Activité à part dans le portefeuille de Sodexo Live!, le Lido de Paris ne s'inscrit plus dans sa stratégie de croissance. Sodexo Live! a choisi de recentrer ses investissements sur le développement de la restauration et des services ainsi que des marques Bateaux Parisiens, Batobus, Yachts de Paris et Lenôtre, gestionnaire du Pré-Catelan. D'ailleurs, nous sommes actuellement pleinement mobilisés pour renouveler la concession du Pré-Catelan.

Sodexo Live! s'inscrit pleinement dans la stratégie de Sodexo et nous restons très confiants sur le potentiel de cette activité qui, bien que très affectée par le Covid-19, a également démontré une forte capacité de rebond lors des allègements successifs des mesures sanitaires. Plus que jamais, nos consommateurs ont besoin de retrouver des moments de convivialité et l'offre Sodexo Live! est là pour répondre à cette demande.

Question : Votre décision d'attaquer de manière plus offensive le marché mondial des « packages hospitalités » sur les événements culturels, sportifs et d'entreprise n'intervient-elle pas à un moment où, face à la propagation rapide du variant Delta, on assiste à des confinements nationaux ou locaux (comme les Jeux de Pékin qui se dérouleront dans une bulle sanitaire) qui pourraient entraîner une baisse du chiffre d'affaires de cette division ?

Réponse : Sodexo est un acteur incontournable du secteur des grands événements sportifs internationaux depuis déjà de nombreuses années : le tour de France depuis 30 ans, Roland Garros depuis 25 ans... nous étions déjà présents aux JO de Barcelone en 1992.

Nous avons depuis proposé cette offre sur des événements majeurs, comme les Coupes du Monde de Rugby depuis 2007 ou la Coupe du Monde de cricket 2019. Nous venons de signer un contrat important pour l'hospitalité de l'Open de tennis d'Australie.

Les confinements ont un impact sur les grands événements et donc sur cette activité. Néanmoins, plus que jamais, nos consommateurs ont besoin de retrouver des moments de convivialité. Cette offre Sodexo Live! de packages d'hospitalité sera plus que pertinente lorsque ces événements pourront se dérouler dans des conditions normales. Et notre stratégie est d'offrir aussi ce service à nos clients réguliers comme les grands stades, notamment aux Etats-Unis.

Question : En décembre 2019, l’Autorité de la concurrence a infligé à Sodexo une amende de 126 millions d’euros sur les deux griefs d’échange d’informations et de verrouillage du marché des titres-restaurant par le biais de la Centrale de Règlement des Titres. En raison de la pandémie de Covid, Sodexo a obtenu un différé de paiement de la sanction jusqu’au 15 décembre, tout en faisant appel de cette décision devant la Cour d’appel de Paris. Où en est ce dossier en cette fin d’année 2021 ?

Réponse : Sodexo a pris acte mais conteste avec la plus grande fermeté cette décision, qui témoigne d’une appréciation totalement erronée des pratiques en cause et du fonctionnement du marché. Sodexo réfute en effet le caractère anticoncurrentiel des échanges d’informations via la Centrale de Règlement des Titres qui ne présentaient pas de caractère stratégique. Le grief de verrouillage du marché est tout aussi injustifié dès lors notamment que le marché est caractérisé par l’entrée de plusieurs nouveaux acteurs. Par conséquent, Sodexo a fait appel de cette décision devant la Cour d’appel de Paris. La procédure d’appel est en cours, l’audience de plaidoiries s’est tenue le 18 novembre 2021 et la Cour d’appel devrait rendre sa décision en novembre 2022.

Question : Après le départ de Denis Machuel fin septembre et l’intérim de la Direction générale assuré par Sophie Bellon en cumul de ses fonctions de Présidente, où en êtes-vous du recrutement du quatrième Directeur général de Sodexo depuis sa fondation ?

Réponse : En juillet dernier, nous avons annoncé être à la recherche d’un nouveau Directeur Général ou d’une nouvelle Directrice Générale pour incarner la nouvelle étape de développement du Groupe. La recherche progresse et nous avons aujourd’hui une liste resserrée de candidats, que nous étudions. Identifier la bonne personne pour diriger Sodexo est actuellement une des principales priorités du Conseil d’Administration mais cela prend du temps et nous ne serons pas en mesure de faire une annonce d’ici la fin de l’année.

Par ailleurs, une plateforme a été mise à la disposition des actionnaires pendant cet événement pour leur permettre de poser des questions en direct mais aucun actionnaire n’a utilisé cette possibilité.

Enfin, la séance de questions-réponses en salle est résumée ci-dessous :

Question : Peut-on savoir ce qu’il a été reproché à Denis Machuel ?

Réponse : Denis Machuel n’a pas démérité depuis sa nomination en 2018 et a bien géré la crise mais Sodexo évolue aujourd’hui dans un environnement qui se transforme rapidement et le Groupe doit accélérer sa transformation. Le Conseil d’Administration a donc décidé de se doter d’un nouveau *leadership* pour sa nouvelle phase de développement.

Question : J’ai lu sur Internet que des pressions émanant d’actionnaires institutionnels étaient à l’origine du départ de Denis Machuel.

Réponse : Nous sommes pleinement à l’écoute de nos actionnaires avec lesquels nous communiquons régulièrement mais les actions à mener dans le cadre de la stratégie du Groupe sont exclusivement du ressort du Conseil d’Administration et le départ de Denis est une décision qui a été prise souverainement et unanimement par le Conseil.

Question : Vous avez récemment acquis quatre start-ups : Nourish, FoodChéri, Fooditude et Foodee. Qu'attendez-vous de ces acquisitions ?

Réponse : Ces investissements visent à mieux répondre aux changements d'habitudes et aux nouveaux besoins des consommateurs qui souhaitent bénéficier d'un nouveau modèle de restauration, avec la possibilité de se faire livrer un repas au bureau ou à domicile ou de déjeuner au restaurant en utilisant leur « pass restaurant ». Ils souhaitent aussi disposer de plus d'offres végétariennes, d'ingrédients bio et de produits locaux. Les acquisitions récemment réalisées par Sodexo répondent parfaitement à ces nouveaux besoins.

Question : Vous avez un contentieux fiscal au Brésil. En Hongrie, les impôts vous font des reproches. Qu'en est-il ?

Réponse : S'agissant des contentieux au Brésil, qui portent sur la déductibilité fiscale de l'amortissement de l'écart d'acquisition de nos filiales Services sur Sites et Avantages & Récompenses, nous avons obtenu un jugement favorable en première instance pour chacun de ces deux litiges. Les décisions définitives n'interviendront toutefois pas avant plusieurs années.

S'agissant du litige opposant Sodexo à l'Etat hongrois dans le cadre de changements législatifs et réglementaires intervenus sur le marché des titres-restaurants et titres-alimentation, le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a confirmé en mai 2021 la décision arbitrale qui avait été rendue en faveur du Groupe en janvier 2019, confirmant définitivement l'indemnisation due par l'Etat hongrois à Sodexo (73 millions d'euros majorés des intérêts courus depuis le 31 décembre 2011).

Question : Nous assistons actuellement à une flambée des prix qui pourrait perdurer au cours des prochaines années. Allez-vous maintenir les prix ou avez-vous une solution alternative ?

Réponse : Notre première mission est d'atténuer les effets sur nos comptes de l'inflation et de la flambée des prix dans certains pays. Grâce aux clauses d'indexation contenues dans nos contrats et aux négociations menées par nos équipes, les effets de cette inflation seront au maximum répercutés sur nos clients.

Question : Comment voyez-vous l'avenir pour Sodexo, dans deux ou trois ans ? On parle d'une nouvelle vague de contaminations au Covid et on ne sait pas quand cela va s'arrêter. Comment le Groupe Sodexo va-t-il pouvoir faire face ?

Réponse : Comme l'indiquent nos derniers résultats, nos activités ont connu un rebond au 4^{ème} trimestre et certaines de nos activités, comme les services de *Facility Management*, ont dépassé leur niveau pré-Covid. Même lors des vagues successives de contamination, l'activité du Groupe a continué, dans le respect des normes sanitaires mises en place et avec toute l'expérience acquise au fil des mois. Le Groupe a su s'adapter et à titre d'exemple, Sodexo a conclu un important contrat avec le *Department of Health and Social Care* (Ministère de la Santé) au Royaume-Uni pour l'exploitation de centres de tests.

Par ailleurs, le recours au télétravail, tendance qui émergeait déjà avant la crise sanitaire, est aussi une opportunité pour Sodexo car pour redonner envie à leurs collaborateurs de revenir sur site et leur faire partager la culture d'entreprise, les entreprises souhaitent désormais offrir une restauration de plus grande qualité, des moments de convivialité et de partage plus forts et une sécurité accrue, ce qui est l'essence de notre activité de *Facility Management*.

Question : Les activités d'aides à domicile et de crèches sont-elles amenées à rester chez Sodexo ?

Réponse : En ce qui concerne les activités de crèches, Sodexo a conclu un partenariat avec la société Grandir qui est un leader européen, Sodexo conservant 20 % du nouveau groupe. Afin de devenir ensemble un leader européen, voire mondial un jour. On ne pouvait pas le faire seul.

Vote des résolutions

L'Assemblée Générale, réunie sous la forme mixte, a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'Administration :

- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020-2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende à 2 euros par action et mise en paiement le 21 décembre 2021 ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de François-Xavier Bellon pour une nouvelle durée de trois ans et nomination de Jean-Baptiste de Chatillon en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois ans également, en remplacement d'Emmanuel Babeau qui n'a pas souhaité voir son mandat renouvelé ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2020-2021 à Sophie Bellon, Présidente du Conseil d'Administration, à Denis Machuel, Directeur Général, ainsi qu'aux Administrateurs ;
- Approbation de la politique de rémunération de la Présidente du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Administrateurs pour l'exercice 2021-2022 ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021-2022 à Denis Machuel, Directeur Général jusqu'au 30 septembre 2021 ;
- Renouvellement du programme de rachat d'actions de la Société, pour une durée de 18 mois, destiné à couvrir les plans d'attribution gratuite d'actions, réduire le capital social par voie d'annulation d'actions et assurer la liquidité et animer le marché de l'action Sodexo dans le cadre du contrat de liquidité ; et
- Renouvellement des délégations financières consenties au Conseil d'Administration.

Les résultats détaillés du vote des résolutions sont disponibles dans la section « Finance - Actionnaires - Assemblées Générales » du site Internet de Sodexo où la vidéo de rediffusion de cette Assemblée est également accessible, en français et en anglais.

Avant de clore cette Assemblée, Sophie Bellon a remercié les actionnaires pour leur participation à l'Assemblée ainsi que pour leur confiance et leur soutien tout au long de la crise. La prochaine Assemblée Générale de Sodexo aura lieu en décembre 2022.
